

Province de Québec
Municipalité du Village de Kingsbury

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue **le 2 août 2022** à 19 h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Pierre Bail, conseiller,
Myriam Baum, conseillère,
Suzanne Bédard, conseillère,
Claire Morazain, conseillère,
Marc Saumier, conseiller,
Tommy Vaillancourt, conseiller,
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente par vidéo Messenger.

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse à 19h20. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2022-08-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 24. Varia les items suivants :

- a. Bacs de poubelle et récupération supplémentaires
- b. Location du terrain de balle (parc)
- c. Affichage CoopTel
- d. Règlements municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Finances
6. Suivis
 - a. Taxes en souffrance
 - b. Projet passerelle et belvédère : Entente et subvention
 - c. Listes des tâches prioritaires par l'ancienne DG Nathalie Rousseau
 - d. Vente du terrain lot 3 510 577 à M. Maxime Guertin
 - e. Assurances : Changement du montant de la franchise
 - f. Transporteurs - Camions lourds
 - g. Règlement d'urbanisme
 - h. Numéro d'adresse pour M. Arold Giguère
7. Correspondances
8. Adoption du 1^{er} projet de règlement CCU
9. Système informatique Sygem

10. TECQ 2019-2023
11. Tarification salle communautaire – Internet
12. Contrat de travail de Chantal Coutu au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim
13. Aide à la DG pour le logiciel Acomba
14. Résolution autorisant le remplacement de la mairesse par le maire suppléant Pierre Bail à la réunion des maires de la MRC le 17 août
15. Résolution lot 6 089 748 – M. Sylvain Milette

Sécurité publique

Transport (voirie)

16. Fossé MTQ

Hygiène du milieu (aqueduc et égout)

Aménagement, urbanisme et développement

17. CPIK – Facturation pour les frais d'assurances – Entente à suivre

Loisirs et culture

18. Festivités du 125^e – Réussite
19. Livre du 125^e – Bilan de la vente / Vente après
20. Embarcations (canots et kayaks) au parc
21. Projet « Coin-Kafé » à la salle communautaire
22. Projet « Patinoire »

Autres

23. MRC du VSF
 - a.
 - b.
24. Varia
 - a. Bacs de poubelle et récupération supplémentaires
 - b. Location du terrain de balle (Parc)
 - c. Affichage CoopTel
 - d. Règlements municipaux
25. Rapport des comités
26. Deuxième période de questions (10 minutes)
27. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2022-08-02

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. Première période de questions (10 minutes)

5. Finances

2022-08-03

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 28 908,04\$ pour juillet 2022.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
	Bell	Tél. Station pompage	220.71\$
	Visa	Essence tracteur, taille-bordure	174.00\$
8236	Lise Lampron	Facture 125 ^e	192.26\$
8237	Matrec	Collecte matières résiduelles	398.82\$
8238	Vraiment Magique	Spectacle de magie 125 ^e	718.59\$
8239	Eurofins Environex	Analyses RQEP	87.38\$
8240	Sylvain Demers	Service d'urbanisme juin 2022	603.62\$
8241	Denis Gauvin	4 ^e versement livre (Bombardier)	3 000.00\$
8242	Locaplus	Chapiteau 125 ^e	1 167.00\$
8243	Entreprise LTCA	Toilettes chimiques 125 ^e	379.42\$
8244	Matrec	Tonnage juin 2022	243.30\$
8245	Eloi Provost	Entretien parc	444.90\$
8246	CPIK	2 déneigements + Acomba	13 302.89\$
8247	Annie Dubreuil	Remboursement surtaxe loisirs	150.00\$
8248	Gonflable Estrie	Jeux gonflables 125 ^e	779.82\$
8249	Cooptel	Internet (mois?)	150.88\$
8250	Prod FranceAmérique	Orchestre 125 ^e	689.85\$
8251	SPA de l'Estrie	Service juillet 2022	85.49\$
8252	MRC VSF	LET et LES	151.07\$
8253	MRC VSF	Écocentre, collecte sélective, Code municipal	3 565.13\$
8254	Laurent Frey	Graphisme livre (Bombardier)	1 178.49\$
8255	Chantal Coutu	Logiciel Antidote, papeterie	218.35\$
8256	Christine Fortin	Cocardes 125 ^e	63.57\$
8257	Journal l'Étincelle	Publication 125 ^e	476.00\$
8258	Hydro-Québec	Éclairage de rue, pompe égout du Moulin, réservoir d'eau	466.49\$
Total			28 908, 04\$

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus perçus	Du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2022	
TECQ 2014-2018	5 juillet	402 727.00\$
Dépôt	Taxes, livres 6 juillet	31 140.96\$
Dépôt	Taxes, livres 12 juillet	5 093.56\$
MAMH	18 juillet (Péréquation)	17 549.24\$
Dépôt	Taxes 18 juillet	800.89\$
Total		457 311,65\$

Soldes des comptes bancaires au 31 juillet 2022

CIBC	486 376.94\$
Desjardins	13 538.97\$
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 juillet 2022	499 915.91\$

6. Suivis

6.a Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 3 620\$. Le comité va se rencontrer en août 2022 pour une première fois.

6.b Projet passerelle et belvédère : Entente et subvention

L'entente signée par CNC et Sentiers de l'Estrie ayant été envoyée au ministère de l'Éducation, la municipalité a reçu le premier montant de la subvention le 2 août 2022 au montant de 11 825.62\$.

6.c Listes des tâches priorisées par l'ancienne DG Nathalie Rousseau

La direction actuelle a reçu deux listes différentes. Après avoir noté ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait et ce qui est en attente de réponse, elle les fera parvenir par courriel aux conseillers, conseillères et à la mairesse.

6.d Vente du terrain sur le lot 3 510 577 à M. Maxime Guertin

La direction générale a communiqué avec M. Maxime Guertin qui a confirmé que le rendez-vous chez le notaire devrait avoir lieu à la fin de l'automne si tout va bien. Si la municipalité souhaite faire la virée pour l'autobus avant de passer chez le notaire, M. Guertin est ouvert à la possibilité de donner l'accès au terrain vers la mi-septembre, après que l'arpenteur soit passé.

6.e Assurances : Changement du montant de la franchise

La directrice générale a procédé au changement du montant de la franchise et la municipalité recevra un chèque pour le remboursement au montant de 651,82\$

6.f Transporteurs - Camions lourds

Le conseil demande à la directrice générale de s'informer au ministère des Transports pour la zone de parc avec limite de vitesse de 30km/h et/ou pour un passage piétonnier.

6.g Règlement d'urbanisme

La direction a demandé à M. Sylvain Demers de lui faire parvenir rapidement les différents règlements pour consultation citoyenne. Sylvain Demers retournera les règlements vérifiés d'ici la fin de l'automne pour affichage public.

6.h Numéro d'adresse pour M. Arold Giguère

La direction a fait la vérification et il s'avère que M. Arold Giguère paye des taxes pour 4 unités de logement. La municipalité verra donc à faire faire le panneau d'adresse pour le numéro civique manquant.

7. Correspondances

Aucune correspondance

2022-08-04

8. Adoption du 1^{er} projet de règlement CCU

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), le Conseil de la Municipalité de Kingsbury peut, par règlement, constituer un Comité consultatif d'urbanisme pour l'aider dans l'établissement d'une politique d'aménagement du territoire municipal ;

ATTENDU QU' il n'existe pas de règlement établissant un tel comité et qu'il est important d'en avoir un ;

ATTENDU QUE ce Conseil est favorable à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme qui sera spécialement chargé de voir à la planification du territoire de la municipalité et à l'application de tous les moyens dont dispose la corporation pour promouvoir l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance régulière du Conseil municipal tenue le 7 juin 2022, tel qu'il appert d'une copie dudit avis de motion produite sur les présentes pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Myriam Baum et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le présent 1^{er} projet de règlement portant le numéro CCU soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1. Création

Une commission d'étude, de recherche et de consultation est par les présentes constituée sous le nom de "Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Kingsbury".

Article 2. Fonctions

Le Comité consultatif d'urbanisme a le pouvoir d'étudier, de produire des mémoires et de faire des recommandations au Conseil municipal en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction.

Le Comité consultatif d'urbanisme est chargé:

- . d'assister le Conseil municipal dans l'élaboration de sa politique d'urbanisme et de faire des observations à celui-ci concernant les règlements d'urbanisme;
- . de prendre en considération toute demande écrite de modification à la réglementation d'urbanisme et de faire rapport au Conseil municipal;
- . de recommander des modifications aux règlements de zonage, lotissement, construction et permis-certificats;
- . de faire des recommandations sur toute question d'interprétation et d'application de la réglementation d'urbanisme;
- . d'analyser et de faire des recommandations au Conseil municipal concernant les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;
- . de recommander des modifications au plan de zonage;
- . de recommander la protection du patrimoine et des biens culturels de la municipalité;
- . de tenir à jour le plan de zonage;
- . de tenir à jour les règlements municipaux d'urbanisme;
- . de consulter et renseigner la population sur les questions relatives à l'aménagement.

Article 3. POUVOIRS

Le Comité consultatif d'urbanisme peut aussi:

- . établir des comités d'études formés de ses membres ou de certains d'entre eux et de personnes autres que ses membres;
- . avec l'autorisation du Conseil municipal, laquelle doit être constatée par résolution, consulter tout expert, tout employé de la municipalité et requérir de ceux-ci tout rapport ou étude jugés nécessaires;

- . Convoquer si nécessaire, les personnes qui auront soumis certains projets à la municipalité afin d'obtenir d'elles les explications ou informations relatives à leurs demandes.

Article 4. COMPOSITION

Le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Kingsbury est formé de cinq (5) membres votants par résolution du Conseil municipal et des officiers municipaux suivants :

- . deux (2) membres minimum, nommés par le Conseil municipal, choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du Conseil municipal, des officiers municipaux et des membres de toute autre commission nommée par le Conseil municipal;
- . deux (2) membres minimum du conseil municipal nommés par le conseil municipal;
- . l'officier municipal en bâtiment et en environnement ou l'urbaniste est d'office membre de ce comité, mais n'a pas le droit de vote;
- . le conseil peut nommer le secrétaire de ce comité et il n'a pas le droit de vote.

Article 5. QUORUM

Le Comité consultatif d'urbanisme a quorum lorsque plus de cinquante pour cent (50%) des membres votants sont présents lors de l'assemblée régulière ou spéciale.

Article 6. RÉGIE INTERNE

Le Comité consultatif d'urbanisme doit établir ses règles de régie interne, et est tenu de s'élire un président, un vice-président et peut créer toute autre fonction qu'il juge à propos.

Les travaux et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont soumis au Conseil sous forme de rapports écrits.

Le président a le droit de vote mais n'est pas tenu de le faire; quand les voix sont également partagées, la décision est considérée comme rendue dans la négative.

Article 7. BUDGET

Le Conseil municipal peut voter et mettre à la disposition du Comité consultatif d'urbanisme les sommes d'argent dont il a besoin pour l'accomplissement de ses devoirs.

L'exercice financier du Comité consultatif d'urbanisme correspond à l'année du calendrier.

Le quinze (15) novembre de chaque année, le Comité consultatif d'urbanisme présente au Conseil un budget approprié nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions au cours de l'année subséquente; il peut, par la suite et si besoin en est, présenter au Conseil des budgets partiels.

Aucune dépense ne peut être effectuée en dehors du budget sans l'approbation expresse et préalable du Conseil municipal de Kingsbury. Le Comité consultatif d'urbanisme devra fournir une fois par année, ou à chaque fois que le Conseil municipal le demande un rapport détaillé et les justifications de ses dépenses.

Article 8. PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire conserve les procès-verbaux et les documents officiels du Comité consultatif d'urbanisme. Il doit faire parvenir au Conseil municipal le procès-verbal et tout autre document officiel après chaque assemblée.

Article 9. TERME D'OFFICE

Le terme d'office des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans. Cependant, le mandat des conseillers municipaux nommés par le Conseil municipal, prend fin avant s'il cesse d'être membre au Conseil municipal.

Le terme d'office des membres du Comité consultatif d'urbanisme peut être renouvelé. Le Conseil doit en tout temps combler le ou les poste(s) vacant(s). De plus, le Conseil municipal peut révoquer tout membre du Comité consultatif d'urbanisme pour des causes raisonnables et sérieuses.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 2 AOÛT 2022

Martha Hervieux
Mairesse

Chantal Coutu
Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

9. Système informatique Sygem

L'ancienne DG Nathalie Rousseau a déjà parlé d'implanter le système informatique Sygem qui est précisément fait pour les municipalités. Avec l'approche de la prévision budgétaire, le conseil doit statuer si la municipalité prévoit la dépense ou non. Le système comptable Sygem est conçu spécifiquement pour les municipalités et facilite donc grandement le transfert des comptes de taxes avec la compagnie qui les produit et les imprime pour la municipalité. Il est plus coûteux que le système Acomba mais facilite la sortie de rapports et raccourcit le temps passé sur le système comptable. (Acomba est fait pour les compagnies qui ont un inventaire à gérer et différents départements.)

	Sygem	Acomba
Annuel	1750\$ plus taxes	1 472,76 \$
Mensuel	vient à 145,83\$ plus taxes	122,73\$ taxes incluses
1 fois	5250\$ plus taxes	
	Peut être répartie sur 4 ans	

Pour la prochaine séance du conseil, la directrice générale préparera une résolution à l'effet que la municipalité budgètera le montant pour l'implantation du système SYGEM en janvier 2023.

10. TECQ 2019-2023

La municipalité doit statuer rapidement sur les projets à faire et qui sont éligibles au programme de la TECQ. Une somme de 766 430\$ à déjà été préapprouvée. Il faut toutefois penser que les travaux doivent être réalisés et payés en entier avant le 31 décembre 2023 pour avoir droit au retour des sommes engagées en mars 2024 environ.

Parmi les projets à faire, le plan d'infrastructures municipales est obligatoire et peut déjà être commencé.

Autres projets à considérer :

- Télémétrie
- Nouveau puits
- Étude de mise aux normes de l'eau potable
- Isolation du bâtiment municipal
- Asphaltage des rues des Ormes, Valley, Rockland (soumissions)
- Ponceau rue Valley
- Circulateur d'eau pour réservoir
- Égouts CPIX

Un comité est alors formé de :

- Chantal Coutu, directrice générale,
- Martha Hervieux, mairesse
- Suzanne Bédard, conseillère,
- Myriam Baum, conseillère,
- Michel Mailhot, employé municipal

11. Tarification salle communautaire – Internet

À la demande de la mairesse, la directrice générale s'est informée auprès du fournisseur internet de la municipalité (CoopTel) pour connaître les coûts pour l'ajout du service internet à la salle communautaire. Les coûts seraient de 60.60\$ plus taxes par mois pour 36 mois, installation gratuite jusqu'à 75 mètres de fil. Cependant, une demande de commandite a aussi été faite et acceptée en échange de quoi CoopTel souhaite installer une affiche pour publiciser leurs services.

2022-08-05

Attendu qu'avec les coûts qui augmentent et l'ajout d'internet, la municipalité augmente légèrement ces tarifs pour la location de la salle communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le tableau suivant soit adopté :

Tarification:

	Résidents de Kingsbury et OBNL dans le cadre de réunions en accord avec leur mission	Non-Résidents
Une heure (exemple: série de cours):	15 \$	20 \$
Demi-journée (4 heures)	40 \$	60 \$
Journée:	80 \$	120 \$
Journée et nuit (départ avant 10h)	120 \$	180 \$
Fin de semaine (samedi 8h à dimanche 18h)	200 \$	250 \$
Dépôt pour le ménage: Remboursable lorsque le local est remis tel qu'il était lors de la prise de possession.	50 \$	50 \$
Chaises pour réceptions à domicile:	1,50\$ chacune	2\$ chacune
Tables pour réceptions à domicile:	3\$ chacune	4\$ chacune

2022-08-06

12. Contrat de travail de Chantal Coutu au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Entente intervenue entre la Municipalité du Village de Kingsbury, ici représentée par Martha Hervieux, mairesse (résolution numéro 2022-05-04), et Chantal Coutu, domiciliée au 460, rue des Ormes, Kingsbury (Québec) J0B 1X0.

La résolution numéro 2022-05-04 adoptée le 3 mai 2022 confirme l'embauche de Chantal Coutu au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour la Municipalité du Village de Kingsbury à compter du 3 mai 2022.

Répartition des tâches :

La directrice générale doit s'acquitter des tâches prévues au Code municipal tout en respectant les lois et normes en vigueur. Elle relèvera du conseil municipal et s'occupera de la gestion de la Municipalité avec rigueur, professionnalisme et intégrité.

Durée et horaire de travail :

Le contrat de travail est d'une durée de 6 mois débutant le 4 mai 2022 et se terminant le 31 octobre 2022, avec une première journée de travail le 4 mai 2022. Un horaire en mode hybride de 35 heures/semaine est prévu, dont 1 journée en présentiel au 370 rue du Moulin à Kingsbury, soit le mardi de 8 h à 16 h et les autres heures pouvant être réalisées au bureau et/ou télétravail selon les besoins et les tâches à réaliser. Lorsqu'il y a des séances de conseil, le temps alloué à ces séances est soustrait des 35 heures/semaine. Il en est de même pour toutes réunions à laquelle la directrice générale devrait assister dans le cadre de ses fonctions. Les normes du travail (CNESST) s'appliquent au présent contrat de travail.

Adhésion à l'ADMQ, formation et congrès

Les frais d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec, incluant l'assurance, seront défrayés par la municipalité. Des frais de formation en lien avec les tâches de la directrice (budget de 1000 \$ pour 2023) ainsi que les frais d'inscription du colloque de zone de l'ADMQ, au congrès de l'ADMQ incluant l'hébergement, les frais de stationnement et les repas non inclus dans les frais du congrès seront remboursés à la directrice générale.

Rémunération et avantages sociaux :

Le salaire horaire jusqu'en octobre 2022 est établi à 23 \$ l'heure. Il sera revu en novembre lors de la réévaluation de l'intérim et indexé selon l'IPC annuellement en janvier.

La directrice générale aura droit de prendre 2 semaines de vacances à compter du 1^{er} juillet 2022 (1 semaine en juillet et 1 semaine à déterminer).

Considérant la flexibilité de l'horaire vu le travail hybride tout au long de l'année, la période du 24 décembre au 1^{er} janvier inclusivement sera rémunérée à raison de 35 heures/semaine.

Les journées fériées, chômées et payées sont les suivantes et peuvent être déplacées si elles ont lieu durant une fin de semaine :

- Le 1^{er} janvier (jour de l'An)
- Le 2 janvier (lendemain du jour de l'An)
- Le Vendredi saint et le lundi de Pâques
- Le lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des Patriotes)
- Le 24 juin (fête nationale)
- Le 1^{er} juillet (fête du Canada)
- Le 1^{er} lundi de septembre (fête du Travail)
- Le 2^e lundi d'octobre (Action de grâces)
- Le 24 décembre (veille de Noël)
- Le 25 décembre (jour de Noël)
- Le 26 décembre (lendemain de Noël)
- Le 31 décembre (veille du jour de l'An)

La direction générale a droit à 20h de congé familial par année. Ces heures ne sont pas accumulables d'une année à l'autre, mais pourront être fractionnées au besoin.

Outils informatiques :

La Municipalité du Village de Kingsbury fournit un portable qui servira uniquement pour le travail en lien avec la Municipalité du Village de Kingsbury.

Ajouts :

Les parties peuvent convenir de modifications à la présente entente en ajoutant des annexes à ce contrat, pourvu que les 2 parties signent lesdites annexes afin de les valider.

Signé à Kingsbury, le _____ jour du mois de février 2022.

Martha Hervieux
Mairesse

Chantal Coutu
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat mentionné ci-haut soit adopté et qu'une réévaluation soit faite avant que celui-ci se termine, soit le 1^{er} octobre 2022.

13. Aide à la DG pour le logiciel Acomba

Le conseil juge que la directrice générale est apte à décider qui et quand elle aura besoin d'aide pour le logiciel Acomba. La directrice générale mentionne qu'elle a tout de même réussi à avancer et que si tout va bien, elle n'aura pas besoin de cette aide finalement.

2022-08-07

14. Résolution autorisant le remplacement de la mairesse par le maire suppléant Pierre Bail à la réunion de la MRC le 17 août prochain

Attendu que la mairesse Martha Hervieux sera absente au conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François le 17 août prochain;

Attendu que le conseiller Pierre Bail a été nommé par le conseil municipal pour agir à titre de maire suppléant et qu'il est disponible pour assister à cette séance;

Attendu que le maire suppléant Pierre Bail s'engage à prendre connaissance des documents relatifs à cette assemblée et qu'il recevra de la MRC par courriel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claire Morazain et appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt et résolu à l'unanimité de nommer le maire suppléant Pierre Bail pour remplacer la mairesse à la prochaine séance du conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François le 17 août prochain.

2022-08-08

15. Résolution lot 6 089 748 – M. Sylvain Milette

RÉSOLUTION ALIÉNATION DU LOT 6 089 748

ATTENDU QUE la demande vise l'aliénation du lot 6 089 748 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le lot 6 089 748 appartient à monsieur Sylvain Milette et madame Maryse Thomas;

ATTENDU QUE le lot 6 089 748 est situé dans la zone Agro-forestière (AF-2);

ATTENDU QUE la demande vise à vendre le lot 6 089 748 à la propriété contiguë portant le numéro de lot 3 635 172 appartenant à monsieur Alexandre Houle qui est enclavé;

ATTENDU QU' il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la municipalité du Village de Kingsbury et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible afin de désenclaver le lot 3 635 172 qui est voisin et contigu au lot 6 089 748;

ATTENDU QUE le lot 6 089 748 est boisé en pente et très rocheux et que le potentiel agricole est limité;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'entraînera aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment compte tenu des normes visant à atténuer les

inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

- ATTENDU QU'** il n'y aura aucune contrainte et effet sur l'environnement;
- ATTENDU QUE** la demande n'aura pas de contraintes sur l'agriculture et sur l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles;
- ATTENDU QUE** la demande n'aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- ATTENDU QUE** la municipalité ne se prononce pas sur la viabilité du projet en agriculture;
- ATTENDU QUE** le projet n'aura pas d'effet sur le développement économique de la municipalité;
- ATTENDU QUE** le projet n'aura pas d'effet sur la viabilité de la collectivité;
- ATTENDU QUE** le projet n'aura pas d'impact sur le plan de développement de la zone agricole de la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE** le lot 6 089 748 de 10,26 hectares fait partie d'un secteur reconnu en vertu de l'article 59, d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), du 2 décembre 2009 (dossier 360623);

IL EST PROPOSÉ PAR: la conseillère Myriam Baum

APPUYÉ PAR: le conseiller Marc Saumier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le Conseil municipal appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 6 089 748 situé dans la zone Agroforestière (AF-2) pour un usage principal forestier, en respectant les normes de la réglementation municipale qui sont en vigueur pour cette zone.

QUE l'aliénation du lot 6 089 748 pourra se faire qu'après avoir obtenu toutes les autorisations et certificats requis de la part de tous les gouvernements et municipalités concernés.
ADOPTÉE.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT (VOIRIE)

16. Fossé MTQ

Le ministère des Transports du Québec a fait parvenir à la municipalité un plan au sujet du fossé près du garage municipal. EXPLICATIONS

Des personnes du ministère des Transports sont venues prendre des mesures, sans en informer la municipalité. Ils ont par la suite envoyé un courriel mentionnant la possibilité de creuser un fossé du garage de M. Philip Ouellet jusqu'au garage de la municipalité et qu'ensuite la municipalité prendrait le relais pour acheminer l'eau pluviale dans les endroits déjà faits à cet effet. Le conseil demande à ce qu'un employé du MTQ vienne rencontrer la municipalité pour discuter sur place des possibilités et éviter un maximum de dépenses à la municipalité.

HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

Aucun point à discuter

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

17.CPIK – Facturation pour les assurances – Entente à suivre

La directrice générale a procédé à la facturation au CPIK pour un montant de 13 000\$ pour les assurances et a aussi remis un chèque pour payer les deux factures pour des services de déneigement (2020-2021, 2021-2022). La municipalité est toujours en attente d'une entente avec le CPIK pour les frais antérieurs et pour officialiser toute entente pour les prochaines années. Le CPIK a envoyé un courriel disant que la discussion pour l'entente sur les frais des années antérieures se fera une fois que la municipalité recevra tous les audits manquants, mais que d'ici là, la municipalité et le CPIK doivent chacun régler les frais 2022 (Acomba, loyer, autres).

LOISIRS ET CULTURE

18. Festivités du 125^e – Réussite

La municipalité peut être fière du comité organisateur du 125^e. La fête a été un grand succès, au-dessus de toute attente, autant au niveau de la popularité, mais aussi pour la belle couverture médiatique qu'elle a connue. Le comité avait un montant de départ de 7 500\$. Avec les profits du mini dépanneur et la commandite du food-truck, les dépenses se sont élevées à 5 938\$. Tel qu'entendu, le surplus de 1 562\$ est remis à la municipalité pour les activités/infrastructures pour les enfants du village.

19. Livre du 125^e – Bilan de la vente / Vente après

Le livre est un autre succès du 125^e, un décompte d'après-vente sera fait. Des exemplaires ont été placés en consignment à divers endroits dont le Musée de l'Ingéniosité à Valcourt, le Musée de l'ardoise, la Papeterie 2000 et le bureau d'information touristique à Richmond. Des copies sont toujours disponibles en vente directe au bureau municipal au coût de 25\$.

20. Embarcations au parc (canots-kayaks) – Voitures sur le gazon

La municipalité doit trouver une stratégie s'adressant aux visiteurs qui viennent mettre leur embarcation à l'eau chez nous pour les inciter à laver leur embarcation après utilisation afin d'éviter l'infestation de la moule zébrée et du myriapode à épi présentes dans plusieurs plans d'eau.

Certaines voitures se stationnent sur le gazon lorsqu'il y a un très grand achalandage. Quelle mesure la municipalité doit-elle prendre?

Un mémo sera mis dans le « Saviez-vous que » pour sensibiliser les gens de la municipalité.

Un comité formé de Suzanne Bédard, conseillère, et Pierre Bail, conseiller, va se pencher sur la possibilité de mettre une chaîne et des piquets pour empêcher l'accès aux voitures sur la terrasse du parc et aussi pour une façon d'insister les gens de l'extérieur à laver leur embarcation.

21. Projet « Koin-café » à la salle communautaire

Un comité a été formé pour le fonctionnement de ce lieu communautaire. Il est composé de 4 personnes (Christine Fortin, Lise Lampron, Sylvie Cadorette) ainsi que de la mairesse.

Une journée « Portes ouvertes » aura lieu le dimanche 28 août de 11h à 14h pour expliquer le projet à la population et récolter leurs idées. Hot-dogs, chips et boissons seront alors servis.

Le comité prévoit déjà quelques activités et demande à la municipalité s'il serait possible d'obtenir un montant de 200\$ sous forme de prêt pour couvrir les premières dépenses.

Parmi les activités à venir, la directrice générale du CAB de Richmond (Centre d'Action Bénévole) et Sébastien Champagne, travailleur de milieu pour les 50 ans et plus, pourraient faire partie des invités lors des cafés-rencontres. Un spectacle musical de Sébastien Lampron-Dandonneau est également à venir le 10 septembre.

2022-08-09

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Baum et appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt et résolu à l'unanimité

Qu'un montant de 200\$ sera remis à titre de prêt au comité du Koin-Café pour couvrir les premières dépenses.

Qu'une entente sera rédigée pour définir les modalités du projet, comme mentionné dans un courriel de la directrice générale daté du 28 avril 2022.

22. Patinoire

Le projet peut voir le jour en 2022.

Marc Saumier, conseiller, responsable du projet est très occupé en ce moment et donc il va demander l'aide d'un membre du comité bénévole pour la recherche des bandes de la patinoire.

AUTRES

23. MRC du VSF

- a.
- b.
- c.

24. Varia

a. Bacs de poubelle et récupération supplémentaires

Un citoyen a fait la demande pour avoir un bac de poubelle et un bac de récupération de plus. Comme l'entente avec Matrec qui récolte les ordures et ceux pour la récupération ont un nombre limité de bacs et que la municipalité paye pour un nombre de bacs et un tonnage bien précis, la municipalité ne peut pas accepter d'ajouter un bac pour une même maison. Le nombre de bacs est de 1 par porte pas plus.

b. Location du terrain de balle (parc)

Un citoyen veut faire la location du terrain de balle pour le mariage de son enfant. Il est convenu que Marc Saumier, conseiller et responsable de la location de la salle communautaire, accorde l'utilisation du parc gratuitement mais propose une location de la salle communautaire qui sera réservée en cas de pluie et qui permettra l'accès aux diverses commodités.

Si la personne ne veut absolument pas faire une telle location, le terrain de balle lui sera loué au montant de 80\$ pour la journée, avec une précision que la municipalité ne peut pas empêcher les gens du village d'aller jouer au parc.

c. Affichage CoopTel

La directrice générale a reçu par courriel une demande de CoopTel qui souhaite installer une affiche sur l'un des terrains de la municipalité afin de publiciser leur offre de services.

Comme CoopTel offre gratuitement pour 1 an (révision de la commandite annuellement) l'internet à la salle communautaire, le conseil propose de placer cette affiche à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle communautaire. La directrice générale est en attente pour plus de précisions (dimensions et autres exigences).

d. Règlements municipaux

La directrice générale fera la demande à la MRC pour obtenir les règlements uniformisés, mais il est important de mettre la main sur les règlements de la municipalité à des fins de consultation.

26. Rapport des comités

27. Deuxième période de questions (10 minutes)

2022-08-10

28. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain, que la présente séance soit levée à 21h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Martha Hervieux,
Mairesse

Chantal Coutu,
Directrice générale
et greffière-trésorière par intérim